

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 6 décembre 2017

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

Jeudi 19 Décembre 2017
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Indemnités agents recenseurs,
- Tarifs de l'eau,
- DIA,
- Classe découverte,
- Indemnités percepteur,
- Dissolution budget BAZA,
- Organisation des vœux,
- Informations et questions diverses
- Informations et questions diverses.

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 6/12/2016

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N° 14 DU 15 DECEMBRE 2016 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux mille seize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents (excusés) : Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Stéphane PACCARD.
Christophe GEORGES a été élu secrétaire de séance.

DEL_14642016.

Objet :. **Recensement : création emploi agent recenseur et indemnisations.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer deux emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2017 ;

Conseillers en exercice : 13 Conseillers présents : 11 Conseillers votants : 11 <u>Résultats des votes</u> pour : 11 contre : 0 abstention : 0
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
 Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
 Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
 Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
 Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de deux agents recenseurs, non titulaires à temps complet, pour la période allant du 06/01/2017 au 20/02/2017.

Les agents seront rémunérés de la manière suivante :

- 2 € brut par bulletin individuel rempli
- 1,6 € par feuille de logement remplie
- d'un forfait de 352 € (brut) pour la tournée de reconnaissance et les demi-journées de formation

DEL_14652016.

Objet : TARIFS DE L'EAU 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs et prestations du service d'eau pour l'année 2017 :

➤ **Les tarifs**

a) redevance annuelle

- | | |
|---|------------------|
| * abonnement | 98,57 € |
| * consommation | |
| - de 0 à 50 m3 | 3,28 €/m3 |
| - de 51 m3 à 100 m3 | 1,85 €/m3 |
| - au-delà de 100 m3 | 0,72 €/m3 |
| * location du compteur | 9,81 € |
| * redevance « pollution domestique » au taux fixé par l'Agence de l'Eau | |

b) compteur de chantier (forfait) **54 €**

c) participation au raccordement sur le réseau d'eau : **211 €.**

d) remplacement compteur gelé : coût d'achat par la Commune du compteur à son fournisseur.

e) fermeture et ouverture de l'alimentation en eau à la demande de l'abonné : **40 €.**

➤ **La facturation du forfait « compteur de chantier »**

Elle sera facturée à tout pétitionnaire d'une autorisation de construire ou de rénover, au titre de l'exécution du chantier. A l'issue des travaux, un compteur d'eau individuel sera installé par les soins de la Commune, et la comptabilisation de la consommation réelle deviendra effective à dater de la pose de ce compteur définitif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les tarifs et les modalités de facturation proposés ci-dessus.

DEL_14662016.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE.

Suite à la présentation du projet de classe découverte à Tossat-les-Bains pour une semaine en avril 2017 pour 2 classes du RPI Serraval/Le Bouchet, Monsieur le Maire rappelle que les enseignants ont sollicité la commune de Serraval pour contribuer au financement d'une partie du coût du voyage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide aux enfants résidant sur la commune de Serraval de 10€ par jour et par enfant participant.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 10€/jour et par enfant de Serraval participant.
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

DEL_14672016.

Objet : **INDEMNITE DE CONSEIL DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier que lui a adressé Monsieur COLLART, Trésorier de Thônes, le 28 octobre 2016, concernant l'indemnité susceptible de lui être allouée pour l'année 2016 et pour les autres années constituant le mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_12682015 concernant l'indemnité qui lui a été attribué en 2015.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur cette indemnité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur le Trésorier de Thônes un montant d'indemnité de conseil basé sur un taux de 50 % pour l'année 2016 et les autres années constituant le mandat du conseil municipal.

DEL_14682016.

Objet : **Dissolution du budget annexe zone artisanale**

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe zone artisanale a été ouvert par délibération DEL_05202011 en date du 14 avril 2011 afin de répondre au projet de construction d'une zone artisanale.

Compte tenu de de la vente de tous les lots au 31 décembre 2015, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015.

Le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public ont été votés le 24 mars 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe zone artisanale.
- **DIT** que les services fiscaux ont été informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

SEANCE N° 14 : DEL_14642016 ; DEL_14652016 ; DEL_14662016 ; DEL_14672016 ; DEL_14682016. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 19 DECEMBRE 2016			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Christophe GEORGES
Frédéric GILSON	Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND	Julie LATHUILLE
Jean-Claude LOYEZ	Philippe ROISINE	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL	